



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°39-06-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 09/06/2026
Date d'affichage convocation : 09/06/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 10
ABSENTS : 5
POUVOIR(S) : 2
VOTANT(S) : 12
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 12

SEANCE DU 18 JUIN 2026

DELIBERATION N° 39-06-2026

Objet de la délibération : Décisions du Maire

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- ~~Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, Monsieur Mickaël BESNARD, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.~~

Absent excusé : Madame Régine RONCIERE, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers

Absent non excusé : NÉANT

Pouvoir(s) : Madame Laure BOURASSEAU a donné pouvoir à Monsieur Gaëtan GEFFROY
Madame Régine RONCIERE a donné pouvoir à Monsieur Jany PERRIN

Monsieur Gaëtan GEFFROY été désigné secrétaire de séance.

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE DELIBERATION N° 39-06-2026

Exposé des faits :

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par lui, depuis la dernière séance de conseil municipal et ce, en vertu de la délégation accordée par délibération N°II-04-2026 du 7 avril 2026.

N°	DATE	OBJET
9/2026	13/05/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété B 291
10/2026	09/06/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété B 1356
11/2026	11/06/2026	Acceptation Devis N°26 01 0095, du 07/01/2026 de Vitres & Verre – route du chêne – 72230 Arnage – Feuilleté 33² OPALE, vitrage isolant et surcharge énergétique pour un montant de 530.75€ HT
12/2026	11/06/2026	Acceptation du devis N°72003431 du 24/04/2026 de CONTY – rue de Provence – 72190 St Pavace – Renouvellement abonnement N°72000277 – pour un montant de 1 941.23€ HT
13/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°105002965 du 12/05/2026 de AT2 concept – Rue Deneb ZAC de la belle étoile – 72230 Moncé en Belin – Aspirateur poussière pour un montant de 128.03€ HT
14/2026	11/06/2026	Acceptation devis Repérage Amiante, du 13/05/2026 de Cabinet d'Expertise Beuneche – Hameau les brosse – 72380 Montbizot – Repérage Amiante 2 rue de la Pilonière pour un montant de 314.67€ HT
15/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°DBA28112 du 24/04/2026 de S.A.A Balder – ZAC de la Vignerie – 14160 Dives sur mer – Pavillon et drapeau - pour un montant de 453.14€ HT
16/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°220751 du 03/04/2026 de L.B. Electricité – Rue du panorama – 72380 Saint Jean d'Asse – Dissociation du local de société DUFOUR, pour un montant de 1 692.03€ HT
17/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°DE26-0679 du 06/05/2026 de Cabinet d'Expertise Beuneche – Hameau les brosse – 72380 Montbizot – Diagnostic amiante avant travaux, pour un montant de 480€ HT
18/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°2604172 du 24/04/2026 de Dorize Charpente couverture – Route du mans – 72700 Pruillé le chétif – Atelier municipaux démoussage, modification des descente EP, création d'une gouttière, pour un montant de 6 378.02€ HT
19/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°D COU26149, du 16/03/2026 de Guillerminet – rue de Bellevue – 72190 Coulaines – Division de propriété et autorisation urbanisme, pour un montant de 1 505€ HT
20/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°DE2605138, du 20/05/2026 de SARL MCM désamiantage – ZAC de la Pécardière – 72450 Montfort le Gesnois – Démolition d'une maison de bourg et dépendances, pour un montant de 10 615€ HT
21/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°72003809, du 02/06/2026 de Conty – Rue de Provence – 72190 St Pavace – Mise en place d'une switch sur prise A10, pour un montant de 234.80€ HT
22/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°DEV00000445, du 28/05/206 de DUFOUR aménagement – Rue principale – 72380 La Guierche – Opération de terrassement, pour un montant de 715.50€ HT
23/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°26-15394 du 09/06/2026 de DELABOUDINIÈRE – Bd Pierre Lefauchaux – 72100 Le Mans – Vidange chauffage, dépose repose radiateur, pour un montant de 3 432.75€ HT
24/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°96407-JF-000! du 01/06/2026 de Vallée – Bd Lefauchaux – 72028 Le Mans Cedex 2 – Plafonds suspendus pour un montant de 3 145.34€ HT
25/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°B26-0510 du 05/06/2026 de Boulfray – rue Gilbert Rommé – 72200 La Flèche – réfection d'une classe en peinture pour un montant de 2 351.70€ HT
26/2026	11/06/2026	Acceptation devis N°26-451 - - B-0TA , du 20/05/2026 de Sygmatel – Bd de la Chenardière – 72560 Changé – réfection classe N°2 pour un montant de 3 688.98€ HT
27/2026	15/06/2026	Acceptation devis N°D26256 du 29/05/2026 de Guillerminet – rue de belle ile – 72190 Coulaines – modification du parcellaire cadastral pour un montant de 306€ HT



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE ET FIN DELIBERATION N° 39-06-2026

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Abstention : 0	Vote contre : 0	Vote pour : 12 voix dont 2 pouvoirs
----------------	-----------------	-------------------------------------

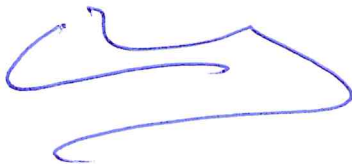
➤ **PREND ACTE** des décisions susnommées et ne formule aucune observation particulière.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 18 juin 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,
Gaëtan GEFFROY

